



**HAL**  
open science

## Le SP en à dans la complémentation verbale (Leila Mekannez)

Leila Mekannez

► **To cite this version:**

Leila Mekannez. Le SP en à dans la complémentation verbale (Leila Mekannez). 2014. halshs-01092443

**HAL Id: halshs-01092443**

**<https://shs.hal.science/halshs-01092443v1>**

Preprint submitted on 8 Dec 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le SP en à dans la complémentation verbale (Leila Mekannez)

### Introduction

La grammaire définit classiquement deux grands types de verbes : intransitif, c'est-à-dire sans complément d'objet et transitif, avec, pour ce dernier, deux types de compléments : direct, autrement dit sans préposition et indirect. C'est ce dernier qui nous intéresse en l'occurrence. Sur le plan formel, nous distinguons entre les compléments de verbe des autres types de syntagmes prépositionnels (désormais SP) dont les dénominations sont variables puisque les critères de définition fixés par la grammaire traditionnelle, comme la suppression et le déplacement caractérisant ce qu'elle appelle « le complément circonstanciel », et la pronominalisation typique du complément d'objet, sont insuffisamment distinctifs. En effet, comme on trouve des compléments d'objet supprimables (emploi dit « absolu » de verbes transitifs), par exemple : *elle chante (une chanson)*, existent aussi des circonstants pronominalisables (ceux qui ont trait au lieu) : *Il pleut à Paris, il y pleut*. De plus, si le terme « complément » est jugé adéquat pour désigner un constituant qui fait partie de la construction du verbe, il n'apparaît alors pas très rigoureux de garder cette appellation pour le « circonstanciel », constituant défini comme facultatif et déplaçable, non régi par le verbe (ce n'est donc pas un argument) et exprimant une précision secondaire<sup>1</sup>. Pour cette raison, nous suivons B. Lavieu (2006), précédée par O. Bonami (1999) entre autres, pour la distinction entre argument et ajout ; Lavieu utilise les termes respectivement d' « argument-complément de verbe » et « ajout-modifieur », « complément » et « modifieur » ayant pour fonction d'indiquer le type de fonction sémantique. Cependant, la distinction s'avère insuffisante pour justifier l'opposition du statut de *à Rome* entre *Nous allons à Rome / \*Nous allons / \*A Rome, nous allons / Nous y allons* (le SP a toutes les propriétés d'un argument) et *Il pleut à Rome / OK Il pleut / OK*

---

<sup>1</sup> Ce dernier point explique peut-être le terme *circonstanciel*, qui serait à comprendre comme « purement contingent » plutôt qu'au sens, que lui attribuent généralement les grammairistes : « qui exprime une circonstance » - cette définition étant complètement inappropriée par exemple pour « le moyen » ou « la manière » : ainsi le couteau, dans *Il peint au couteau*, ne saurait être dit « la circonstance dans laquelle il peint » (Golay 1959).

*A Rome, il pleut / OK Il y pleut* (le SP a les propriétés d'un ajout sauf une, typique du complément : il est pronominalisable).

Il y a alors lieu de distinguer plus rigoureusement entre les différents types syntaxiques de complément et ajout, en particulier, pour ce qui nous concerne, ceux qui sont régis par *à*. A cet égard, les propositions de Bonami (*op. cit.*) paraissent valoir plutôt pour le complément direct que pour le complément indirect – de ce fait plus difficile à distinguer de l'ajout. Si l'on admet d'emblée que, dans les exemples qui suivent, le SP *à Marie* est un argument et que le SP *à Paris* est un ajout, il n'est pas clair que les deux se distinguent par la place entre l'auxiliaire et le participe passé, comme le montrent

(1.a) *Jean avait acheté à Paris un disque des Pink Floyds* → *Jean avait à Paris acheté un disque des Pink Floyds*

(la transformation aboutit à un résultat moins naturel que la version initiale), comparé à l'impression produite par le résultat de la même opération concernant le complément : (1.b) *Jean avait avoué qu'il s'était trompé à Marie* → *Jean avait à Marie avoué qu'il s'était trompé*

(la deuxième formulation est moins naturelle que la première, ce qui est aussi le cas précédemment), ou, de même, par la place entre le sujet et le verbe (dans tous les cas, à interprétation égale, la seconde version apparaît moins naturelle que la première) : (1.c) *Jean, à Paris, avait acheté un disque des Pink Floyds* vs *Jean, à Marie, avait acheté un disque des Pink Floyds*. (1.d) *Jean, à Marie, avait avoué qu'il s'était trompé* vs *Jean, à Paris, avait avoué qu'il s'était trompé* (1.e) *On promet à Paul un avenir riant (LVF) / On avait promis à Paul un avenir riant / On avait à Paul promis un avenir riant*

Le fait qu'un lieu (du point de vue du sens lexical) puisse constituer un destinataire est une indication supplémentaire de leur proximité ; ainsi dans (1.f) *On avait promis un avenir riant à Paris / On avait à Paris promis un avenir riant*, les deux énoncés sont ambigus en ceci que *à Paris* peut s'interpréter comme le lieu de la promesse (ajout de lieu) ou comme son bénéficiaire (complément d'objet indirect) – en l'occurrence, la question et la pronominalisation font la différence (*Où avait-on promis un avenir riant ? / On y avait promis un avenir riant* vs *A qui avait-on promis un avenir riant ? / On lui avait promis un avenir riant*), mais, comme vu ci-dessus, la pronominalisation ne distingue pas forcément entre les deux, et les deux peuvent répondre à la question *où ?* (*Où allez-vous ? - A Rome ; Où pleut-il en ce moment ? - A Rome*) ; pareillement, le « remplacement par *le faire* » (Boons, Guillet, Leclère 1976 : 199) ne permet pas forcément de distinguer entre complément et ajout puisque « certains compléments obligatoires ne fournissent pas le degré d'inacceptabilité attendu ».

En tout état de cause, il reste que l'ajout de lieu – analysé comme tel sur la base de ses possibles suppression, déplacement, question *où*

?, place entre l'auxiliaire et le verbe ou entre le sujet et le verbe, réponse au test en *le faire* – n'en a pas moins la propriété de pronominalisation, laquelle est pourtant présentée comme spécifique de l'argument complément d'objet. Notre hypothèse de résolution pour ce problème est que l'on peut rendre compte de la relation du verbe avec le SP au moyen d'un classement scalaire. Cette hypothèse sera vérifiée par des tests syntaxiques, à partir du moment où l'on admet que (1) à un bout, un SP qui n'est ni supprimable ni déplaçable et qui admet la pronominalisation est à ranger dans les compléments les plus proches du verbe, (2) à l'autre bout, un SP qui est supprimable, déplaçable et refuse la pronominalisation est à ranger dans les constituants les moins dépendants du verbe (donc parmi les ajouts), (3) entre les deux extrêmes, on a affaire à des cas intermédiaires – l'ensemble des cas de figure ainsi classés définissant un ensemble allant du plus au moins dépendant du verbe – cas intermédiaires qu'il s'agit de caractériser par l'ensemble de leurs propriétés et de dénommer différemment.

### I. Les SP « arguments-compléments »<sup>2</sup>

Les arguments font partie de l'identité lexicale du verbe, en ceci qu'ils contribuent à la définition de son emploi, caractérisable à la fois syntaxiquement et sémantiquement. Les analyses classiques regroupent en fait, sous la même fonction, des SP qui n'ont pas nécessairement le même ensemble de propriétés, et notre idée est au contraire d'établir un classement reposant sur une combinaison identique des résultats de l'application des critères. Les SP « arguments-compléments » recouvrent deux types distinguables formellement: les compléments d'objets indirects dans une structure N1 V à SN2 et les compléments datifs dans une structure SN1 V SN2 à SN3 (*on vend sa voiture à Paul*).

#### I.1. Le complément d'objet indirect

Bien qu'étant présenté comme régi par le verbe, l'argument-complément n'entretient pas toujours le même rapport avec lui, puisque certains sont supprimables – donc *a priori* moins essentiels à l'identité de l'emploi du verbe que les « non-supprimables », puisque le verbe garde la même acception même si son complément est absent.

---

2 [2]. Dans la terminologie de B. Lavieu, « argument » est un terme syntaxique (définissable selon des critères structuraux), mais « complément » décrit le rôle sémantique de ce type d'argument

### I.1.1. La solidarité entre le verbe et le SP est maximale

#### ■ la suppression est impossible parce qu'elle aboutit à un emploi agrammatical

On parlera de « dépendance maximale » lorsque le SP ne peut être ni supprimé, ni déplacé et accepte la pronominalisation, comme dans :

(2.a) *Cette maison appartient à mon père* / \**Cette maison appartient* / *Cette maison lui appartient* / \**A mon père, cette maison appartient*

(2.b) *Il a échappé à un incendie* / \**Il a échappé* / *Il y a échappé* / \**A un incendie, il échappé*

(2.c) *Il manqua à sa promesse* / \**Il manqua* / *Il y manqua* / \**A sa promesse, il manqua*

#### ■ la suppression est impossible parce qu'elle aboutit à un emploi différent du verbe

Dans (3.a) *Il croit à l'amour* la suppression du SP *à l'amour* n'aboutit pas à une agrammaticalité mais à un emploi différent du verbe puisque *croire* employé seul dénote une acception religieuse (équivalent à « *il croit en Dieu* »). Dans cet exemple, la pronominalisation est possible dans le cas du SP non- humain : (3.b) *Il y croit (à l'amour)* mais s'il s'agit d'un SP humain, ce dernier ne tolère pas la cliticisation : (3.c) *Il croit au diable* / \**Il lui croit* ni la pronominalisation : (3.d) \**Les enfants croient à lui (au diable)*, (3.e) ?? *Le père Noël, les enfants croient à lui*. Dans tous les cas, on emploie *y* (ce qui laisse supposer un nom non-humain implicite comme « à l'existence (de) », « à la réalité (de) ») : (3.f) *Les enfants y croient (au père Noël = à l'existence / à la réalité du)*<sup>3</sup>.

Dans d'autres cas de figure, le lien entre le verbe et son argument est lexicalement / sémantiquement suffisamment proche pour autoriser l'absence du complément – ce dernier, supprimable car facilement restituable, apparaît donc moins dépendant du verbe qu'il complète qu'un complément qui ne saurait être supprimé sans changer l'identité de l'emploi du verbe.

#### I.1.2. Le SP ne fait qu'actualiser un trait déjà présent dans le sens du verbe ou dans le cotexte

Dans l'énoncé (4.a) *Le discours convient à la circonstance*, le SP *circonstance* est effaçable<sup>4</sup>, puisque l'emploi absolu est possible. Cependant, la suite. (4.b) ?? *Ce discours y convient* ne nous paraît pas très acceptable et ne figure d'ailleurs pas dans les dictionnaires, contrairement à (4.c) *Ce discours lui / me convient* qui est un

---

3 Dans les termes harrissiens, on parlerait d'une « réduction » par effacement du mot « approprié » (Harris 1976).

emploi courant. Ce verbe illustre donc le cas pour lequel la pronominalisation est possible seulement lorsque le SP comporte un Nhumain : (4.d) *Ce climat convient (à Jean) / Ce climat lui convient*  
(4.e) *Les tapis convenaient parfaitement (à la pièce) /\* Les tapis y convenaient*

Par rapport au cas illustré précédemment (I.1.1), le complément est ici supprimable, ce qui montre une dépendance moindre du complément relativement à son verbe – qui plus est (argument supplémentaire en ce sens), la pronominalisation n'est pas toujours naturelle.

### **I.1.3. SP compléments de verbes connaissant un emploi absolu**

Les verbes autorisant un emploi absolu se divisent en deux catégories : ceux qui suffisent à indiquer une caractéristique intrinsèque du sujet (spécialement lorsqu'ils sont associés à un adverbe de fréquence, que nous nommons « verbes adjectivables » de par leur parallélisme avec une structure attributive (5) *Il désobéit (toujours) / C'est un enfant désobéissant...*, et ceux qui ne sont pas adjectivables : (6)...*il cède (toujours) à ses caprices / C'est un père ???*

#### a. Les verbes adjectivables<sup>5</sup>

L'emploi absolu vaut pour deux interprétations : ou bien il s'agit d'une qualité de la personne, comme dans (7) *Il ment* interprétable comme *Il ment toujours, il est menteur, c'est un menteur* –, ou bien il s'agit de l'actualisation de cette qualité à un moment donné, en réaction à un événement extérieur, par exemple un spectacle amusant ou attendrissant qui déclenche un sourire chez un spectateur : (8) *Léa sourit (à cette remarque)* ; le SP est aussi supprimable : *Léa sourit* mais l'énoncé ne peut pas être compris comme définissant une propriété intrinsèque comme *Léa sourit toujours, elle est souriante (par nature)*. Nous disons *mentir* « verbe adjectivable » en ceci que la suppression du complément peut aboutir à l'expression d'une propriété permanente *Il ment* exprimable par un adjectif : *Il est menteur*.

#### b. Les verbes non- adjectivables

Dans des exemples comme (9) *Je ne céderai pas à ses caprices*, (10) *Il ne renonce pas à un héritage*, les verbes peuvent être employés absolument en supprimant le SP sans pour autant exprimer une qualité intrinsèque du sujet au moyen d'un adjectif : *je cède / je ne céderai pas (je suis / je ne suis pas ??) / il renonce / ne renonce jamais (il est / il n'est pas ??)*. Certes un adverbe comme

---

5 [2]. Ce sont les verbes morphologiquement liés à un adjectif énonçant la qualité en question de type : *Elle sourit, elle sourit toujours, elle est d'un naturel souriant*.

*facilement, toujours* ou *jamais* permet d'interpréter le jugement comme un générique (= valant pour le sujet à titre de propriété intrinsèque) : *Il renonce facilement / toujours ; C'est quelqu'un qui ne renonce pas facilement, qui cède toujours*. De même dans (11) *Il exagère à Paul les mérites de ce collaborateur (LVF) / Il exagère toujours*, le verbe n'est pas adjectivable mais indique avec l'adverbe de fréquence un caractère générique. Cependant, par opposition à *mentir*, le verbe n'a pas, employé tout seul, la capacité d'avoir un sens générique, n'étant pas, morphologiquement, convertible en adjectif.

### **Bilan des tests**

L'hypothèse selon laquelle les SP régis se situent sur une échelle scalaire, en fonction de leur proximité plus ou moins grande avec le verbe, paraît vérifiée sur le petit corpus pris en exemple (incluant des exemples extraits du *LVF*). La présentation qui suit du classement scalaire auquel nous aboutissons commence par la relation la plus proche du SP avec le verbe (on considère que le pronom conjoint témoigne d'une relation plus proche avec le verbe que le pronom disjoint, qui en est séparé par une préposition) :

1. Propriétés :- supprimable /- déplaçable<sup>6</sup> /+pronominalisable à l'aide d'un pronom conjoint aussi bien pour un GN humain que pour un GN non-animé : type *échapper* (à) : *je lui échappe* (à *Max*) / *J'y échappe* (à *cette menace*). *On se donne à cette étude* (LVF) / \**On se donne* / \**A cette étude, on se donne* / *On s'y donne*.

2. Propriétés : - supprimable /-déplaçable /+pronominalisable à l'aide d'un pronom disjoint pour un GN humain mais conjoint pour un GN non animé (type *tenir* (à) : *je tiens à lui* / *J'y tiens* / \**Je tiens*) : *On se présente au bac cette année* / *On s'y présente* vs *On se présente à Paul* / *On se présente à lui* (LVF).

3. Propriétés : -supprimable /-déplaçable /+pronominalisable (1) soit pour un GN humain, (2) soit pour un GN inanimé (mais pas pour les deux) : type *convenir* (à) : *Cela lui convient* / ??*Cela y convient*, ou type *croire* (à) : \**Je lui crois* / ?? *Je crois à lui* / *J'y crois*,

4. Propriétés :+supprimable /- déplaçable /+ pronominalisable à l'aide d'un pronom conjoint aussi bien pour un GN humain que pour un GN non animé : type *céder* (*Léa cède facilement* / *Léa cède tout à son enfant* / *Léa lui cède tout* - *Léa cède facilement à sa gourmandise* / *Léa y cède facilement*)

---

6 Le déplacement est parfois possible avec un appel à contraste : ? *A Max, je parviens à échapper* (mais à *Luc, jamais*). / ? *A cette question, on se donne à fond* (quant au reste, on le laisse tomber).

5. Propriétés :+supprimable /-déplaçable /+pronominalisable à l'aide d'un pronom conjoint, mais seulement pour un GN humain (type *sourire à* : *Je souris (à mon amie) / Je lui souris - Je souris (à cette remarque) / ?? J'y souris (à cette remarque)*)

6. Propriétés :+ supprimable / -déplaçable /+pronominalisable à l'aide d'un pronom disjoint pour un GN humain et d'un pronom conjoint pour le GN non- animé (type *renoncer à* : *Je renonce ! / Je renonce à lui / J'y renonce*) : *On se retient à ce mince espoir (LVF) / On s'y retient - On se retient à Paul / On se retient à lui.*

### **I.2. Les SP datifs**

Christian Leclère(1976) englobe sous le terme de datif syntaxique les compléments à N qui apparaissent dans la structure NvNàN avec un N humain et Ppv<sup>7</sup>=lui. Dans des exemples comme *donner un livre à Marie et voler un livre à Marie*, l'idée de l'échange qui est contenue dans le verbe et non pas créée par le complément à N. C'est le cas des datifs lexicaux<sup>8</sup> que l'on retrouve dans le corpus suivant : *acheter quelque chose à quelqu'un, donner quelque chose à quelqu'un, enlever quelque chose à quelqu'un, offrir quelque chose à quelqu'un, prendre quelque chose à quelqu'un ,...* Ces énoncés sont dotés d'une construction verbale dative (bénéfactive ou privative) parce que le verbe est un verbe datif « lexical »

Dans (13) *Jacques offre des fleurs à Catherine*, le SP (à Catherine) est supprimable en ce sens que la phrase est syntaxiquement grammaticale et sémantiquement acceptable sans lui. Il est possible de dire : *Jacques offre des fleurs*. Le SP datif peut être pronominalisé par *lui* (ou *leur*) lorsqu'il comporte un Nhumain : *Jacques lui offre des fleurs*. La pronominalisation est aussi possible lorsque le SP comporte un N non-animé, tel que dans *Jacques donne un coup à la valise, Jacques y donne un coup*. Le déplacement du SP en tête de phrase ne donne pas un énoncé très naturel mais il est possible dans le cas d'un contraste : *A Catherine, Jacques offre des fleurs mais à Marie, il offre des bijoux*. Le déplacement peut s'opérer au sein du syntagme verbal, par une

---

7 <sup>□</sup> Pronom préverbal ou clitique.

8 <sup>□</sup> Dans *Paul a fabriqué une table à Marie*, l'échange est moins net, dans *Paul a ouvert cette porte pour Marie*, l'échange tend à disparaître, à peut alterner avec la préposition pour sans variation de sens, contrairement à *Paul a donné un livre pour Marie* qui serait interprété comme *Paul a donné un livre à quelqu'un pour Marie*. C'est le cas du datif étendu



permutation du SP avec le GN2 (*des fleurs*) – laquelle est plus naturelle si le constituant final est plus long que celui qui le précède, selon une règle stylistique commune en français : ?? *Jacques offre à Catherine des fleurs* / ? *Jacques offre à Catherine des fleurs exotiques* / *Jacques offre toujours à Catherine des fleurs exotiques*

Le SP est donc déplaçable mais seulement au sein du groupe verbal, ce qui montre son lien proche avec le verbe. Dans la mesure où la permutation se fait alors avec le GN2, la conclusion est que les deux sont également mobiles, le complément d'objet direct n'étant pas non plus mobile en tête de phrase. Cependant, la suppression du SP n'aboutit pas à un résultat agrammatical, contrairement à celle du GN2 : il est donc attaché au verbe à un moindre degré que l'accusatif, mais il n'en est pas moins à considérer comme un complément du fait que sa pronominalisation est possible – par *lui* (ou *leur*) lorsqu'il représente un constituant humain : *Jacques lui offre des fleurs* ou (normalement) par *y* lorsque le SP est un constituant non animé : *Jacques donne un coup à la valise* / (*la valise*) *Jacques y donne un coup*.

En résumé, le datif possède les propriétés suivantes : +supprimable, -déplaçable, +pronominalisable : *Il lui offre des fleurs* (à *Catherine*).

## II. Le complément oblique

« Il existe des constituants (intraprastiques / intrapredicatifs) obligatoires (non supprimables) susceptibles donc d'être appelés « compléments » (ils n'ont pas les propriétés du sujet), mais qui n'ont pas les propriétés des compléments d'objet (direct ou indirect) en ce que la cliticisation est impossible ; il y a donc lieu de leur trouver une étiquette propre : « complément oblique », correspondant à ce comportement particulier »<sup>9</sup>. Le complément oblique a un comportement différent de celui du complément d'objet indirect au regard des critères de suppression et de pronominalisation – ainsi le GP est supprimable sans fondamentalement changer l'acception du verbe dans : (14)a. *Jean tient un objet à la main*, puisque *tenir* un objet implique nécessairement la main, mais non dans *Elle lave son linge à la machine* (Lavieu, *op. cit.*), ce qui n'est pas le cas dans : (15) *Max a fusillé Luc du regard* ≠ *Max a fusillé Luc* (\**Du regard, Max en a fusillé Luc*). (16) *Vous avez jusqu'à minuit pour poster votre déclaration d'impôts* (\**Vous avez pour poster votre déclaration d'impôts* / \**Vous y avez pour poster votre déclaration d'impôts*)

---

9                    ②. Leeman, D. (2002-2003). Cours de Grammaire : *Les fonctions et les différentes phrases*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. <http://www.danielle-leeman.com>

N'étant pas supprimable, le complément oblique occupe le premier rang des arguments (compléments)

### III. Le SP ajout-modifieur (ajout du verbe)

L'ajout-modifieur a une caractéristique commune avec « l'argument-complément » en ce sens qu'il représente un constituant de la phrase, c'est-à-dire un syntagme faisant partie de la phrase. Il est selon l'appellation de Guimier (1996 : 5) « intraprédicatif ». Cependant, il n'est pas un argument puisqu'il n'est pas programmé par le verbe. Si sémantiquement il « complète » l'idée verbale, on ne le dira pas « complément » mais « modifieur », par exemple, dans (17) *Elle embrasse sa mère sur le quai, sur le quai* est considéré comme modifieur, c'est un constituant non-régi par le verbe<sup>10</sup>, contrairement à (18) *Elle embrasse sa mère sur la joue où sur la joue*<sup>11</sup> est considéré comme un complément-argument (il dépend du verbe en ceci que le lieu où l'on est susceptible de déposer un baiser (sur quelqu'un) fait partie d'un paradigme restreint programmé par le verbe : en gros celui des parties du corps de la personne « embrassée »). Parmi les ajouts, certains sont susceptibles d'être introduits par *à* mais ils ont un comportement différent selon qu'ils indiquent le temps, le moyen ou le lieu.

#### III. 1. Les SP ajouts de temps et de moyen

L'« ajout » est le constituant qui représente le plus de points communs avec ce que l'on appelle traditionnellement « un complément circonstanciel » ou « un circonstant » du fait qu'il a trait à des notions diverses (temps, lieu, manière, moyen...) et est susceptible de répondre à des questions telles que *quand ? où ? , comment ? , etc.* Il peut paraître plus facilement déplaçable que le complément d'objet ou le complément oblique, mais ce n'est pas systématique : (17) *Il arrive à l'heure* (ajout de temps) / ?? *A l'heure, il arrive.* (18) *Il peint au couteau* (ajout de moyen / manière) / ?? *Au couteau, il peint.* (19) *Il rentre à bicyclette* (ajout de moyen) / ?? *A bicyclette, il rentre.* (20) *Il peint à la va-vite* (ajout de manière) / ?? *A la va-vite, il peint*

Les ajouts de temps et de moyen ne sont pas non plus cliticisables.

#### III.2. Les SP ajouts de lieu

---

10 ☒ Dans la grammaire classique, « le complément circonstanciel » peut relever soit de l'argument-complément (*sur la joue*) soit de l'ajout-modifieur (*sur le quai*).

11 *Elle embrasse sa mère sur la joue* et *elle embrasse sa mère sur le quai* sont des exemples de Dubois-Charlier (2001).

Dans la grammaire scolaire (Chervel, 1979 : 5), l'ajout de lieu est considéré comme un complément circonstanciel parce qu'il indique des circonstances de lieu et répond à la question *où ?*; il a les propriétés d'être déplaçable, supprimable. Mais, dans la gamme des circonstanciels de lieu, certains sont à considérer comme essentiels puisqu'ils sont cliticisables (contrairement aux ajouts de temps et de moyen). La cliticisation, interprétée comme la preuve que l'on a affaire à un complément, contredit donc en l'occurrence les propriétés de déplacement et de suppression, considérées comme révélatrices d'un ajout (simple modifieur), et le fait que sémantiquement ce SP n'est pas programmé par le verbe (ainsi *le quai* par opposition à *la joue* dans *Elle embrasse sa mère sur le quai / sur la joue*).

L'ajout de lieu, pronominalisable, est donc le plus proche du verbe par rapport aux autres types d'ajouts, tout en n'étant assimilable ni à un complément d'objet, ni à un complément oblique, ni à un ajout tel que traditionnellement défini : il « correspond à la composante spatiale dans laquelle se déroule l'action » en étant régi par le verbe. C'est ce qui justifie l'appellation de Charaudeau (1992 : 386) d'« actant circonstanciel ».

### Références

- Bonami, O. (1999) Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux. Analyse syntaxique, sémantique, lexicale. Thèse de l'Université Paris VII-Diderot.
- Boons, J.-P. et alii (1976) *La structure des phrases simples en français, constructions intransitives*, Genève-Paris, Droz.
- Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette éducation.
- Chervel, A. (1979), « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française*, 41, pp5-19
- Dubois-Charlier, F. (2001), « Complément de verbe, de proposition, de phrase, d'énoncé », *Travaux*, 17, *Cercle de Linguistique d'Aix – en – Provence*, pp.34-49.
- Golay, J.-P. (1959) « Le complément de manière est-il un complément de circonstance ? », *Le Français moderne*, 27e année n°1 : 65-71.
- Guimier, C. (1996), *Les adverbes du français*, Paris, Ophrys.
- Harris, Z. S. (1976) *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Le Seuil.
- Lavieu, B. (2006) « De la difficulté à distinguer entre groupes prépositionnels régis et non régis », *Modèles linguistiques XXVII-1*, vol 53 : 130-143.

